Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 82 (1990)
Heft: 2

Artikel: L'effet européen
Autor: Steinauer, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386370

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'effet européen

Entre la Suisse et la Communauté européenne, ou les grands pays environnants si l'on préfère, les questions soulevées par le droit de la société anonyme révèlent quatre divergences profondes. Le droit suisse ne reconnaît pas vraiment l'entreprise dans toutes ses composantes (actionnaires, management, salariés), il ne s'occupe que des rapports des actionnaires entre eux. Il ne reconnaît à ceux-ci, au demeurant, que des moyens de contrôle et un droit à l'information restreints. Il protège mal, ou pas du tout, ceux d'entre eux qui se trouvent en position minoritaire dans la société. Enfin, il n'établit aucun mécanisme public de surveillance du marché des actions. Sur deux points au moins, la transparence et la protection des minorités, la laborieuse révision du droit suisse était censée, sinon rapprocher nos règles des modèles voisins, du moins atténuer leur exotisme.

Pures coïncidences chronologiques? Les premiers travaux d'experts pour cette révision ont été lancés, au début des années 1970, alors que Berne s'apprêtait à ouvrir des pourparlers avec une Communauté européenne de six Etats. On ne visait que le libre-échange industriel, sur une base bilatérale. On ne se faisait pas trop de mouron sur les développements, ou les enchaînements, possibles. Et voici que les travaux parlementaires, presque vingt ans après, approchent de leur terme alors qu'un immense point d'interrogation frappe l'avenir de nos rapports avec une Communauté deux fois plus nombreuse, infiniment plus ambitieuse et désireuse de régler d'un seul geste, avec l'ensemble des pays de l'AELE dont la Suisse fait partie, l'établissement d'un Espace économique européen.

Milieux d'affaires et partis de droite, chez nous, se sont arrangés durant tout ce temps-là pour délayer, délaver, décolorer une réforme dérangeante pour leurs habitudes, pour leurs intérêts. Les dirigeants de nos firmes aiment administrer en rond, à l'abri des regards et loin de tout contrôle extérieur. Ça a eu payé, comme disent les Vaudois. Il n'est pas sûr que ça paie encore longtemps, ni toujours aussi bien. Que sous prétexte de protection contre les OPA, par exemple, on puisse tranquillement poursuivre le bétonnage du régime oligarchique dans lequel, de fait, vivent nos entreprises - alors que nos voisins et principaux partenaires de la Communauté élaborent au contraire un type de SA de droit européen *(Societas europaea)* incluant des normes de participation.

Quant aux organisations et partis de gauche, on n'oserait pas jurer que les problèmes du droit de la SA aient mobilisé toute leur attention, toute leur énergie. Cela mérite qu'on s'interroge.

D'autres chats à fouetter? Certes, encore que tout syndicaliste est parfaitement conscient, par exemple, du fait qu'une OPA peut rendre fort précaire la situation des travailleurs; et qu'il vaut mieux, par conséquent, disposer de règles précises et publiques en cette matière.
Peu de spécialistes à engager? Ils ne sont assurément pas légion, les économistes, et moins encore les avocats d'affaires, réputés ou garantis de gauche. Une demi-douzaine de noms pour la Suisse romande, à peine plus outre-Sarine. Et tous écrasés de mandats, de travail. "Je suis le dossier de la SA depuis treize ans comme secrétaire de l'USS, et j'avoue que par moments je me trouve un peu seul." Beat Kappeler *dixit.*
C'est peut-être qu'à toutes les bonnes raisons ci-dessus viennent s'en ajouter d'autres, moins relevées. Risquons-en deux, liées sous l'étiquette de paresse intellectuelle, que nous n'assénons pas comme des critiques, mais que nous assumons comme des autocritiques. D'abord, une inculture économique, assez générale à gauche, trop volontiers camouflée sous les élans du cœur: quand on milite pour la justice, que diable, on ne va pas s'épuiser à percer les petits et grands secrets de la technique financière, c'est inutile et ça distrait. Ensuite, un infantilisme persistant dans le rapport aux affaires d'argent. Le capitalisme est sale, chercher à le comprendre, voire à jouer dans ses registres, c'est déjà risquer de perdre son âme. Alors on se contente de le regarder, avec des commentaires sarcastiques, exactement comme *Dallas* ou *Dynasty:* cela se passe ailleurs, dans un monde irréel, n'est-ce-pas?
Peut-être ne serait-il pas mauvais que les vastes perspectives européennes, se présentant devant nous avec une netteté soudaine, nous forcent à regarder de plus près celles de nos propres affaires que nous regardions comme un lointain spectacle.

Jean Steinauer